

DECRET N° 74-288 du 4 Novembre 1974

chargeant le Ministre de l'Education Nationale de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 4 novembre 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 4 novembre 1974, le Capitaine Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Capitaine Moriba DJIBRIL.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Novembre 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU